

mesurer le nombre et à déterminer le rythme. Tels sont les vers de six ou même de huit syllabes.

Mais que le vers s'allonge, qu'il compte dix ou douze syllabes — ou davantage, comme l'hexamètre latin —, alors s'impose une division interne du vers en parties égales ou proportionnelles ; et c'est ce qu'on nomme *césure*. Ainsi un nombre de syllabes, déterminé par la rime et par la césure interne, voilà ce qui constitue le vers français, au sens où nous l'avons pris plus haut.

Les prosodistes sont d'accord sur ce point : lorsqu'ils parlent du rythme du vers alexandrin, tous entendent cette cadence régulière — et monotone — qui le divise de six en six syllabes. Mais ne peut-on aller plus avant dans la détermination du rythme, et examiner à son tour la constitution de ces groupes hexasyllabiques, comme nous venons d'examiner celle du vers dodécasyllabique ?

C'est précisément le sujet de cet article, et le modeste apport de son auteur à la question. Oui, cette détermination est possible ; mais avant de l'entreprendre, il est deux points qu'il importe de fixer : I. la nature du rythme ; II. la formation du rythme poétique. J'espère, Dieu m'aidant, le faire avec concision et clarté.

### § 1. DU RYTHME

Le rythme, ai-je dit plus haut, est *un nombre mesuré* ; telle est la définition qu'en donnait Aristote. Il en est d'autres, moins énigmatiques, qu'on peut ramener à deux classes. La première, celle des musiciens, décrit le rythme par ses effets et le dénomme : *La succession régulière des sons forts et des sons faibles*. La seconde, plus philosophique et adoptée par les plain-chantistes, le définit par sa cause efficiente et dit : *Le rythme est une proportion dans la division*. Différence de point de vue (*objectum formale*) et unité d'objet (*materiale*). Pour qu'il y ait division, il faut qu'il y ait dans les sons diversité ; mais pour qu'il y ait proportion, il faut qu'il y ait succession et succession régulière.

Il ne me semble pas utile à mon sujet d'étudier la genèse du-